

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES SERVICES EN-LINGE DE L'OMPIC

Préambule	1
Article 1 : OBJET DU CONTRAT	1
Article 2 : DEFINITIONS	2
Article 3 : SERVICES DISPONIBLES	2
Article 4 : OBLIGATIONS DE L'USAGER.....	3
Article 5 : OBLIGATIONS DE MAROC TELECOMMERCE	3
Article 6 : PRIX.....	3
Article 7 : MODALITES DE PAIEMENT :	3
Article 8 : EXECUTION DE LA COMMANDE	4
Article 9 : CONFIDENTIALITE DES DONNES	4
Article 10 : PREUVE DE TRANSCATION	4
Article 11 : FORCE MAJEUR.....	4
Article 12 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION ET LÉGISLAT ION APPLICABLE	4

Préambule

Vous venez de vous connecter sur le site de paiement électronique des services en lignes de l'OMPIC.

Vous devez lire attentivement les dispositions qui vont suivre car elles constituent un CONTRAT DE VENTE établissant les conditions générales de vente et d'utilisation de ces services.

Le « clic » que vous exécuterez après avoir rempli votre bon de commande constitue la validation de votre commande et vaudra acceptation irrévocable des présentes conditions générales.

En conséquences, vous ne pouvez commander de produits ou services que si vous acceptez les conditions prévues ci-dessous.

Les conditions générales de vente suivantes régissent l'ensemble des transactions établies sur le catalogue des services vendus en ligne via le site web www.directinfo.ma. Toute commande passée sur ce site suppose du client son acceptation inconditionnelle et irrévocable de ces conditions.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat est un contrat à distance qui a pour objet de définir les obligations et responsabilités existantes entre Maroc Telecommerceet l'utilisateur des services offerts en ligne par L'office Marocaine de la Propriété Industrielleet Commerciale.

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :

Que L'OMPIC (Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale) a élargi ses canaux de fourniture de services en proposant ses services sur Internet et en déléguant la gestion des commandes et le paiement à Maroc Telecommerce.

Que la société MAROC TELECOMMERCE a pour objet d'assurer la sécurité et la célérité des transactions, la gestion des commandes effectuées, la gestion des comptes utilisateurs, le contrôle d'accès ainsi que l'interface de paiement des services commandés en ligne.

Que l'utilisateur souhaite commander en toute sécurité et confidentialité les services offerts en ligne par l'OMPIC.

CECI ETANT, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 2 : DEFINITIONS

Les termes suivants utilisés dans le présent contrat auront les sens définis ci-après à l'exclusion de tout autre :

MAROC TELECOMMERCE : est la société plus amplement désignée ci-dessus.

L'OMPIC : Organisme fournissant des services en ligne et propriétaire des bases de données des informations fournies en ligne.

L'utilisateur: désigne le ou les clients qui désire(ent) commander et payer les services offerts en ligne par l'OMPIC.

Contrat à distance : tout contrat concernant la vente des biens ou services entre la Société Maroc Telecommerce et qui, utilise exclusivement le réseau Internet jusqu'à la conclusion du contrat, y compris la conclusion du contrat elle-même.

Bon de commande : document électronique qui indique les caractéristiques des services commandés par l'utilisateur et qui doit être signé de lui par « double clic » pour l'engager.

Commande : acte par lequel l'utilisateur s'engage à acheter des services en ligne et Maroc Telecommerce et l'OMPIC à les livrer.

Directinfo : est un service et une marque déposée par L'OMPIC.

Maroc Telecommerce : est un service de gestion des transactions et de paiement en ligne et une marque déposée par Maroc Telecommerce S.A.

Article 3 : SERVICES DISPONIBLES

Les services disponibles sont des biens matériels (livrables) et/ou des biens immatériels (consommables en ligne) mis en vente sur le site de L'OMPIC à l'adresse <http://www.directinfo.ma> et dont le paiement est géré via la plate forme Maroc Telecommerce.

Article 4 : OBLIGATIONS DE L'USAGER

L'utilisateur assume les frais d'installation et de connexion à Internet. Il lui appartient donc de prendre toutes les mesures nécessaires pour accéder aux informations, entre autres via une configuration informatique adaptée, et d'assurer sa protection contre toute intrusion ou contamination par d'éventuels virus.

L'utilisateur déclare avoir, pris connaissance des conditions d'utilisation des services publiés sur le site web de L'OMPIC, de la nature des services offerts ainsi que du type d'informations disponibles.

L'utilisateur accepte d'utiliser les informations commandées telles qu'elles sont et déclare être responsable civilement et pénalement des usages qu'il en fera.

Article 5 : OBLIGATIONS DE MAROC TELECOMMERCE

Maroc Telecommerce s'engage à apporter tout le soin en usage pour garantir le bon fonctionnement de son service.

L'utilisateur ou tout autre demandeur, ne pourra rendre Maroc Telecommerce responsable :

- D'un problème de fonctionnement des serveurs de L'OMPIC (site web, Base de données...)
- Des erreurs ou omissions sur les informations figurant dans la base de données de L'OMPIC.
- Du mauvais fonctionnement des réseaux de télécommunication se situant en amont et en aval du système Internet de Maroc Telecommerce.
- De l'intrusion d'un tiers dans le système informatique de L'utilisateur.

La responsabilité de Maroc Telecommerce ne pourra pas non plus être engagée en cas de force majeure.

Article 6 : PRIX

Les prix mentionnés sur le bon de commande sont indiqués en dirham marocain hors taxe, sont valables au moment de leur consultation par le client et sont ceux en vigueur au moment de la commande. La TVA est calculée dans le bon de commande en fonction du taux applicable au jour de la commande. Le bon de commande et les transactions se font en DH marocain

Article 7 : MODALITES DE PAIEMENT :

Le paiement des services en ligne s'effectue conformément aux modalités suivantes :

- Pour régler une commande, l'utilisateur doit choisir un moyen de paiement parmi ceux proposés par Maroc Telecommerce au niveau du Bon de commande (Visa, MasterCard ou CMI).
- Dans ce cas, la remise de la transaction pour débit du compte de l'utilisateur est effectuée dans la journée qui suit la date de la transaction .

Le paiement est sécurisé par Maroc Telecommerce qui offre un service de paiement entièrement sécurisé.

L'utilisateur garantit qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi par lui, lors de la validation du Bon de commande.

En cas de paiement par carte, les dispositions relatives à l'utilisation frauduleuse du moyen de paiement prévues dans les conventions conclues entre l'utilisateur et l'émetteur de la carte entre la Société Maroc Telecommerce et le Centre Monétique Interbancaire bancaire s'appliquent.

Article 8 : EXECUTION DE LA COMMANDE

La commande sera exécutée immédiatement après obtention de l'autorisation de paiement de la banque de l'utilisateur.

Les services commandés en ligne seront exécutés suivant les modalités proposées par l'OMPIC.

Article 9 : CONFIDENTIALITE DES DONNES

Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre commande et elles sont traitées de manière confidentielle. Vous disposez d'un droit de rectification relatif aux données vous concernant. Vous pouvez être amenés à recevoir communications de Maroc Telecommerce concernant les services en ligne de l'OMPIC sauf si vous avez stipulé que vous refusez l'utilisation de vos données nominatives à ses fins.

Article 10 : PREUVE DE TRANSACTION

Les données enregistrées par Maroc Telecommerce S.A sur la plate-forme Maroc Telecommerce constituent la preuve de l'ensemble des transactions commerciales passées pour l'utilisation des services en ligne de l'OMPIC .

Article 11 : FORCE MAJEUR

Maroc Telecommerce n'est tenu pour l'exécution de ses obligations que dans la mesure où aucun événement de force majeure ne vient les entraver.

Article 12 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION ET LEGISLATION APPLICABLE

Le présent contrat d'utilisation est soumis à la loi Marocaine.

Toutes les difficultés ou contestations auxquelles peut donner lieu son interprétation seront soumises après préalable réconciliation au tribunal de première instance de Casablanca.